

# PRIX PLAFOND ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

2022

Mise à jour en septembre 2022

Les montants des prestations de service sont affichés à titre indicatif. Les calculs des subventions sont réalisés par le système d'information de la Cnaf sur la base des prix plafond et des taux de PS

## **PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (EAJE)**

### **ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS**

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	9,10 €/h	66%	6,01 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,42 €/h	66%	5,56 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,42 €/h	66%	5,56 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,79 €/h	66%	5,14 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,79 €/h	66%	5,14 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,49 €/h	66%	4,94 €/h

### **SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE**

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2019	Seuil d'exclusion
♦ Accueil du jeune enfant	10,51 €/h réalisée	15,77 €/h réalisée

### **PLANCHER ET PLAFOND DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES**

♦ Plancher de ressources	712,33 €/mois
♦ Plafond de ressources	6 000,00 €/mois

### **BONUS INCLUSION HANDICAP (EAJE)**

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeeh x 160 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
Montant plafond de bonus par place	1 300 €	

### **BONUS MIXITE SOCIALE (EAJE)**

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,81 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,07 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,35 €/h facturée

### **BONUS TERRITOIRE CTG**

#### **FINANCEMENT FORFAITAIRE PAR AN**

EAJE	Groupe	Bonus offre nouvelle	Plancher offre existante
Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale	bonus territoire, groupe 9	3 600 €/place	1 700 €/place
Potentiel financier/hab <=700€, Médiane niveau de vie <=19 300 €	bonus territoire, groupe 8	3 300 €/place	1 400 €/place
Potentiel financier/hab <=700€, Médiane niveau de vie >19 300 €	bonus territoire, groupe 7	3 000 €/place	1 150 €/place
Potentiel financier/hab <=900€, Médiane niveau de vie <=19 600 €	bonus territoire, groupe 6	2 900 €/place	1 100 €/place
Potentiel financier/hab <=900€, Médiane niveau de vie >19 600 €	bonus territoire, groupe 5	2 800 €/place	950 €/place
Potentiel financier/hab <=1200€, Médiane niveau de vie <=20 300 €	bonus territoire, groupe 4	2 750 €/place	900 €/place
Potentiel financier/hab <=1 200€, Médiane niveau de vie >20 300 €	bonus territoire, groupe 3	2 700 €/place	800 €/place
Potentiel financier/hab >1200€, Médiane niveau de vie <=21 300 €	bonus territoire, groupe 2	2 650 €/place	750 €/place
Potentiel financier/hab >1200€, Médiane niveau de vie >21 300 €	bonus territoire, groupe 1	2 600 €/place	400 €/place
Contrat territorial réservataire employeur		2 800 €/place	1 400 €/place

**AIDES A L'INVESTISSEMENT**

**Plan d'investissement pour les structures petite enfance**

	<b>Eaje PSU</b>	<b>MC Paje/Mam</b>
Socle de base	8 000 €/place	7 400 €/place
Majoration "gros œuvre"	2 000 €/place	1 000 €/place
Majoration "développement durable"	2 000 €/place	700 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place	1 800 €/place
	si < à 58%	
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant		
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place	6 100 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place	3 000 €/place
QPV –ZRR –Crèches AVIP	7 000 €/place	
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place	2 400 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place	500 €/place

**Fonds de modernisation des Eaje (Fme)**

Plafond du Fme	4 000€/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses
----------------	---

**AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES**

		<b>Prix plafonds</b>	<b>Taux de la PS</b>	<b>Prestation de service</b>
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	1,93 €/h	30%	0,579 €/h
		15,44 €/jour	30%	4,63 €/jour
	Accueil périscolaire	1,83 €/h	30%	0,549 €/h
		14,64 €/jour	30%	4,39 €/jour
	Accueil adolescents	2,86 €/h	30%	0,858 €/h
		22,88 €/jour	30%	6,86 €/jour
♦ Relais assistantes maternelles	Ps Socle	62 575 €/an	43%	26 907 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 000 €/an	100%	3 000 €/an
♦ Lieux d'accueil enfants parents		84,07 €/h de fonct.	30%	25,22 €/h de fonct.
♦ Accompagnement à la scolarité	Ps Socle	7 885 €/an	32,5%	2 563 €/an
	Bonus "enfants"	305 €/an	100%	305 €/an
	Bonus "parents"	305 €/an	100%	305 €/an
♦ Aide à domicile	Fonction 1 (AVS)	43 810 €/an	100%	43 810 €/an
	Fonction 2 (TISF)	67 790 €/an	100%	67 790 €/an
♦ Centres sociaux :	Animation globale, coordination	176 963 €/an	40%	70 785 €/an
	Animation collective famille	39 470 €/an	60%	23 682 €/an
♦ Espace de vie sociale	Animation locale	39 470 €/an	60%	23 682 €/an
♦ Foyers de jeunes travailleurs	Nouvelle PS	assiette maximum		3 210 €/lit/an
		420 911 €/an	30%	126 273 €/an
♦ Médiation familiale		91 308 €/an	75%	68 481 €/an
♦ PS jeunes		41 209 €/an	50%	20 605 €/an
♦ Espaces rencontres		134,10 €/h	60%	80,46 €/h

**Aides aux départs en vacances**

♦ PS Vacances	PS socle	Accompagnement familles	150,00 €/famille/semaine
	Besoins spécifiques des familles et animation du séjour sur site	Transport	30,00 €/famille/séjour
		Garde d'enfant	50,00 €/famille/séjour
		Activités	50,00 €/famille/séjour
		Handicap	200,00 €/famille/séjour

## PRIX PLAFOND ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

2022

### Accueils de loisirs : financements spécifiques

		Barème	
♦ Aide spécifique rythmes éducatifs		0,55 €/h	
♦ Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46 €/h	
	< 900€ OU les Alsh implantés en QPV	0,95 €/h	
		<b>Plafond de dépense</b>	<b>Taux de financement</b>
♦ Ingénierie accompagnement plan mercredi		30 000 €	50,00%

**BONUS TERRITOIRE CTG**

**FINANCEMENT FORFAITAIRE DE L'OFFRE NOUVELLE, PAR AN**

RPE (en €/ETP)	12 500 €/Etp
LAEP (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
ALSH	Pas d'offre nouvelle financée
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h d'ouverture

**PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE NOUVELLE**

Ctg - Chargé de coopération	financement plafonné à (€/ETP) :	24 000 €/Etp
Ingénierie : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000 €
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000 €

**PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE**

Séjours : plafond 1 (en €/jour de séjour)	20,00 €/jour de séjour
Séjours : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ
BAFA : plafond 1 (en €/session)	350,00 €/session
BAFA : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ